

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: RENOLIT HLT 2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Graisse

**Usages déconseillés:** Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur FUCHS LUBRIFIANT FRANCE

1, rue Lavoisier 92000 Nanterre

France

Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00 Télécopie: +33 (0) 1 41 37 42 99

Contact pour demander des fiches de données de sécurité

E-mail: Lubrifiants automotive info-auto-fr@fuchs.com

Lubrifiants industriels info-industrie-fr@fuchs.com

Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00 Télécopie: +33 (0) 1 41 37 42 99

Service chargé de renseigner sur les fiches de données de sécurité

E-mail: info.fds@fuchs.com Téléphone: +33 (0) 1 41 37 42 00 Télécopie: +33 (0) 1 41 37 42 99

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

#### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Date de Révision: 02.02.2023 Version: 3.5



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

**Dangers pour l'environnement** 

Risques chroniques pour l'environnement aquatique

Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Résumé des dangers

Dangers Physiques:

Aucune information disponible.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage



Mentions d'Avertisse-

ment:

Attention

Déclaration(s) de

risque:

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

Conseils de Prudence

**Prévention:** P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3 Informations sur les autres

dangers

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minerales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière

incontrôlée.

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux

de 0,1 % ou plus.

#### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Informations générales: Graisse lubrifiante: système d'épaississeurs et d'additifs dissout dans huile

synthetique.

Date de Révision: 02.02.2023



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

| Désignation chimique              | Identificateur    |                | N°<br>d'enregistrement<br>REACH | Notes |
|-----------------------------------|-------------------|----------------|---------------------------------|-------|
| composé hétérocyclique de l'azote | EINECS: 202-414-9 | 1,00% - <2,50% | 01-2119777867-13                |       |
| antioxydant phénolique            | EINECS: 204-881-4 | 0,25% - <1,00% | 01-2119565113-46                |       |
| amine aromatique, alkylée         | EINECS: 270-128-1 | 0,10% - <1,00% | 01-2119491299-23                |       |

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### Classification

| Désignation chimique              | Identificateur    | Classification |   |
|-----------------------------------|-------------------|----------------|---|
| composé hétérocyclique de l'azote | EINECS: 202-414-9 |                | Skin Corr. 1C;H314, Eye Dam. 1;H318, STOT RE 2;H373, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410, Acute Tox. 4;H302; facteurs M (aquatic acute): 10; facteurs M (aquatic chronic): 1 |
| antioxydant phénolique            | EINECS: 204-881-4 |                | Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410; facteurs M (aquatic acute): 1; facteurs M (aquatic chronic): 1  |
| amine aromatique, alkylée         | EINECS: 270-128-1 | CLP:           | Repr. 2;H361f, Aquatic Chronic 3;H412   |

CLP: Règlement n° 1272/2008

#### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

**Généralités:** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

**Inhalation:** Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever

les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

Contact avec la Peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enle-

ver les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements conta-

minés avant réutilisation. Consulter un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin en cas de symptômes.

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1 Moyens d'extinction

Date de Révision: 02.02.2023 Version: 3.5

Date d'impression: 05.09.2023 SDS\_FR - FR - CP1003132

FR - CP1003132 3/13

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

Moyens d'extinction appropriés: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulverisée contenant

du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pasl'envoyer dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de net-toyage:

Le produit répandu est raclé et aspiré avec une matière absorbante. Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementationslocales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres rubriques: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter lechapitre 13

Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

#### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Éviter le contact avec la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).

Date de Révision: 02.02.2023 Date d'impression: 05.09.2023 SDS FR - FR - CP1003132



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

7.3 Utilisation(s) finale(s) parti-

Non applicable

culière(s):

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques ap-

propriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales:** Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser

l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant lamanipulation des produits pétroliers ou que

chimiques.

Protection des yeux/du vi-

sage:

Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour letransvasement. Éviter le contact avec les yeux. éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un

masque facial.

Protection de la peau

SDS\_FR - FR - CP1003132

**Protection des Mains:** Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).

Temps de perméation min.: >= 480 min

Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricantdes gants de protection et à respec-

ter.

Autres: Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans lespoches du panta-

Ion. Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire:** Sans objet compte tenu de la forme du produit.

Dangers thermiques: Non connu.

**Mesures d'hygiène:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que

lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Date de Révision: 02.02.2023 Date d'impression: 05.09.2023



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

Contrôles environnemen-

Aucune information disponible.

taux:

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

**État:** solide **Forme:** Pâte

Couleur:Marron clairOdeur:Caractéristique

pH: substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Point de goutte:180 °C (IP 396)Point d'ébullition:Non applicablePoint d'éclair:Non applicable

**Taux d'évaporation:**Non applicable aux mélanges.

Inflammabilité (solide, gaz): non déterminé

Limite supérieure d'inflammabilité (%)–:

Limite inférieure d'inflammabilité (%)–:

Pression de vapeur:

Non applicable aux mélanges.

Non applicable aux mélanges.

Non applicable aux mélanges.

Non applicable aux mélanges.

**Densité:** 0,84 g/ml (25 °C)

**Solubilités** 

Solubilité dans l'eau: Insoluble dans l'eau

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): Non applicable aux mélanges.

Température d'auto-inflammation: non déterminé
Température de décomposition: non déterminé

NLGI: 2

Propriétés explosives:Valeur sans importance pour la classification.Propriétés comburantes:Valeur sans importance pour la classification.Caractéristiques de la particule:L'étude n'est pas réalisable techniquement

**9.2 Autres informations**Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses:

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.5 Matières incompatibles:** Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

Date de Révision: 02.02.2023 Version: 3.5



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

10.6 Produits de décomposition

dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation:** Aucune information disponible.

**Ingestion:** Aucune information disponible.

**Contact avec la Peau:** Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire: Provoque une irritation des yeux

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: ETAmél: 63.250 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s)

composé hétérocyclique

de l'azote

DL 50 (Rat): 1.265 mg/kg (OECD 401)

antioxydant phénolique DL 50 (Rat): > 2.930 mg/kg (OECD 401)

amine aromatique, alky-

lée

DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Substance(s) spécifiée(s)

antioxydant phénolique DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 402)

Inhalation

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont

remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

composé hétérocyclique

OECD 404 (Lapin):

de l'azote Corrosif.

Date de Révision: 02.02.2023

Date de Revision: 02.02.2023 Date d'impression: 05.09.2023 SDS\_FR - FR - CP1003132

7/13



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont

remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

composé hétérocyclique

OECD 405 (Lapin):

de l'azote

Corrosif.

amine aromatique, alky-

OECD 405 (Lapin):

lee

Pas irritant.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données dispo-

nibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

composé hétérocyclique

de l'azote Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

antioxydant phénolique

Non sensibilisant (cochon d'inde); OCDE 406.

amine aromatique, alky-

lée Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

Mutagénicité des Cellules Germinales

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduc-

tion

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

**Risque d'Aspiration** 

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

11.2 Informations sur les autres

dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Date de Révision: 02.02.2023 Version: 3.5



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

> comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux

de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

**Poisson** 

Substance(s) spécifiée(s)

composé hétérocyclique

de l'azote

CL 50 (Poisson, 96 h): 0,3 mg/l (OECD 203)

amine aromatique, alky-

lée

CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

Invertébrés Aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

composé hétérocyclique

de l'azote

CE50 (Daphnie, 48 h): 0,136 mg/l (OECD 202)

antioxydant phénolique

CE50 (Daphnie, 48 h): 0,61 mg/l (OECD 202)

amine aromatique, alky-

lée

CE50 (Daphnia magna): 51 mg/l (OECD 202)

Toxicité chroniquePro-

duit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont

remplis.

Invertébrés Aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

antioxydant phénolique NOEC (Daphnie, 21 jr): > 0,39 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

composé hétérocyclique

de l'azote

CE50 (Algue, 72 h): 0,03 mg/l (OECD 201)

NOEC (Algue, 72 h): 0,11 mg/l

amine aromatique, alky-

CE50 (72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradation** 

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

Version: 3.5 Date de Révision: 02.02.2023



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

Substance(s) spécifiée(s)

composé hétérocyclique

de l'azote

(OECD 301B) Le produit n'est pas biodégradable.

antioxydant phénolique 30 % (OECD 302C) Ne se dégrade pas rapidement.

amine aromatique, alky-

lée

Ne se dégrade pas rapidement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

Substance(s) spécifiée(s)

antioxydant phénolique Peut s'accumuler dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol:

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations

PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères

PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux

de 0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

#### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations éta-

blies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois natio-

nales, régionales ou locales.

#### Codes européens de déchets

12 01 12\*: déchets de cires et graisses

Date de Révision: 02.02.2023 Version: 3.5



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

## ADR/RID 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Classe: Marchandises non dangereuses Étiquettes: N° de danger (ADR): Code de restriction en tunnel: 14.4 Groupe d'emballage: 14.5 Dangers pour l'environnement: 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: **IMDG** 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Classe: Marchandises non dangereuses Étiquettes: N° d'urgence: 14.3 Groupe d'emballage: 14.5 Dangers pour l'environnement: 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: IATA 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2 Nom de transport complet: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Classe: Marchandises non dangereuses Étiquettes: 14.4 Groupe d'emballage: 14.5 Dangers pour l'environnement:

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: Non applicable.

#### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

14.6 Précautions particulières à pren-

dre par l'utilisateur:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Date de Révision: 02.02.2023 Version: 3.5



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

#### Règlements UE

Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

**15.2 Évaluation de la sécurité** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre. **chimique:** 

#### RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

# Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

| ies mentions H da | ins les sections 2 et 3   |
|-------------------|---|
| H302              | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H314              | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des                         |
|                   | yeux.   |
| H315              | Provoque une irritation cutanée.  |
| H318              | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H319              | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H361f             | Susceptible de nuire à la fertilité.  |
| H373              | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite                              |
|                   | d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.                                   |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412              | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |

Autres informations:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" - Jugement d'experts

**Date de Révision:** 02.02.2023

Date de Révision: 02.02.2023 Date d'impression: 05.09.2023 SDS FR - FR - CP1003132



Nom du produit: RENOLIT HLT 2

Avis de non-responsabilité:

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.

Date de Révision: 02.02.2023 Date d'impression: 05.09.2023 SDS FR - FR - CP1003132